

SYNTHESE DU SEMINAIRE SUR LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Organisé par le Conseil National des Economies Régionales
en partenariat de la Mission Opérationnelle Transfrontalière
le 20 avril 2005 à Paris

Présentation du CNER

Le Conseil National des Economies Régionales - CNER - est la fédération des agences de développement et des comités d'expansion économique, interrégionaux, régionaux, départementaux et locaux. Il existe 120 agences et comités (agence = comité), qui représentent un réseau de 1 300 salariés, de droit privé, répartis sur tout le territoire.

Auprès de ses adhérents, le Cner remplit les missions classiques d'une fédération : représentation auprès des pouvoirs publics, information des adhérents, animation de groupes de travail, démarches collectives (ex. certification ISO), questions sociales (convention collective), etc.

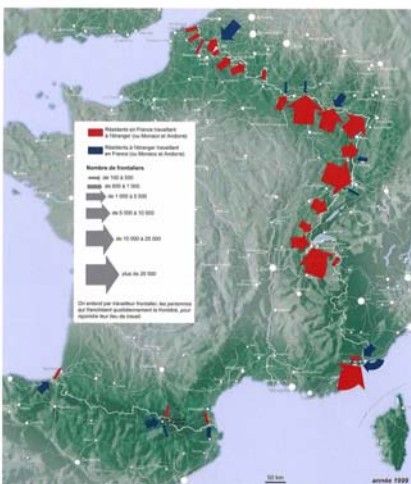
Le Cner, qui existe depuis 1952, est aussi un mouvement national en faveur de la décentralisation, ainsi que du développement et de l'aménagement des territoires.

Le Cner est une structure pluraliste : il est présidé, depuis 2003, par Adrien Zeller, qui a succédé à Martin Malvy.

Déroulement du séminaire au tour de cinq interventions :

1) Intervention de Jacques HOUBART, Directeur de la MOT

Migrations alternantes
Travailleurs frontaliers



Jacques HOUBART présente le réseau de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et ses principaux axes d'interventions qui consistent en l'assistance opérationnelle, la capitalisation et la mise en réseau, et le conseil stratégique d'aide à la définition d'une politique cohérente. Entre 2000 et 2001, la MOT avait déjà organisé plusieurs séminaires qui portaient sur le développement économique et le transfrontalier. La MOT avait également sorti un cahier sur les enjeux du développement économique transfrontalier en 2000. Aujourd'hui, le transfrontalier est de plus en plus lié au développement économique comme le montrent, par exemple, les migrations alternantes des travailleurs frontaliers ou les questions posées concernant les différences de fiscalité. Il serait intéressant de faire, 5 ans après la première étude, un nouvel état des lieux sur toutes les frontières. Il y a aujourd'hui un besoin de nouveaux outils et d'un échange d'expériences.

2) Intervention de Hubert GILLMÉ, Directeur à l'Association de Développement du Bas-Rhin (ADIRA) et de Barbara MEYER-ESCHBACH, Chef de Projet, Département « Entreprises » à l'ADIRA

Hubert GILLME et Barbara MEYER-ESCHBACH présentent le volet économique du projet PAMINA (Palatinat, Mittlerer Oberrhein, Nord-Alsace). Le Club des Développeurs, au service des entreprises de l'espace PAMINA, a été créé en 1998 et rassemble près de 50 membres. La gestion est assurée par un Groupe d'Animation avec une présidence en alternance dans les trois territoires de l'espace PAMINA. Des projets concrets portent essentiellement sur la création de documents en vue d'expliquer, aux trois territoires, le fonctionnement de l'autre ou de promouvoir l'image du territoire. Le Club des Développeurs organise également des tables rondes et porte des réflexions sur les besoins des entreprises, et prépare l'accompagnement des entreprises vers les PECO... Les difficultés rencontrées ont concerné, entre autre, la lourdeur des procédures Interreg mais également des difficultés liées aux différences culturelles. Néanmoins, l'un des aspects positifs a montré que le fait de mieux se connaître, a permis une meilleure poursuite de la coopération notamment par le biais de contacts informels.

Débat

La discussion porte sur la coordination de l'accueil des entreprises entre les deux côtés de la frontière. La plus-value de la coopération transfrontalière est à mettre en avant. Dans le cadre d'une coopération, les difficultés linguistiques sont également évoquées. On constate finalement qu'une coopération dans le domaine transfrontalier doit d'abord passer par des accords politiques.



3) Intervention de Pierre SALOMON, Responsable du projet Esch-Belval

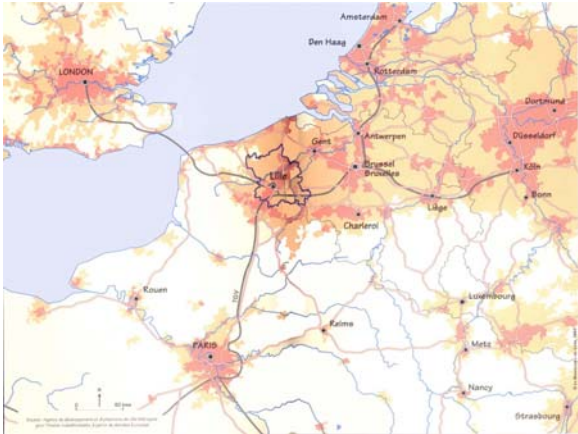
Le projet Esch-Belval est un projet transfrontalier entre le nord de la Moselle et le Luxembourg sur un espace relativement restreint. L'idée du projet est notamment de tirer plus d'intérêt vers le sud du territoire et en dehors du centre du Luxembourg, et d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire. Il sera éventuellement à envisager de créer une agglomération transfrontalière de taille modeste. Le choix est à faire entre un vrai projet d'agglomération et une approche avec deux projets distincts. Ces deux projets sont le projet Belval qui prévoit la conversion d'une friche sidérurgique et ainsi la création de 20 000 nouveaux emplois, et l'autre projet qui porte notamment sur l'habitat, le commerce et les services. L'intérêt du projet Esch-Belval se trouve dans son exemplarité d'un développement vers une économie de la connaissance. Le développement de ce projet pourrait avoir des impacts très positifs pour la Région Lorraine.

Débat

La discussion tourne autour du problème lié aux différences de fiscalité. Il serait probablement plus intéressant de créer un territoire de partage sur cette question que d'envisager de lisser le territoire fiscalement.

4) Intervention de Thomas KIMMERLIN, Ingénieur d'Affaires à l'Agence pour la Promotion Internationale de Lille Métropole (APIM)

La présentation porte sur l'Eurodistrict Franco-Belge, également appelé Eurométropole (Lille Métropole, Courtrai et Tournai). Il s'agit d'un territoire géographique privilégié avec 100 millions d'habitants à moins de 300 km et ayant une économie dynamique. Depuis 10 ans, ce territoire transfrontalier connaît un dialogue entre des acteurs politiques, administratifs, privés et la société civile. Les conclusions du séminaire « B2B Eurodistrict » qui a eu lieu le 5 avril 2005 dernier portaient notamment sur le fait que le processus de



coopération transfrontalière était à accélérer. Pour cela, il a été suggéré de créer un conseil de développement économique et social transfrontalier, de transformer la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT) en district européen et d'aller vers une Agence pour la Promotion Internationale de Lille Métropole (APIM) transfrontalière. La marque unique pourra ainsi s'appeler « Lille Métropole Europe ».

Débat

Le débat porte sur les aspects marketing de l'Eurodistrict Franco-Belge ainsi que sur les futures étapes d'une coopération transfrontalière. Le débat a été lancé, mais il faudra maintenant matérialiser l'expérimentation.

5) Intervention de Philippe SERIZIER, Responsable du département Appui au développement des territoires, Caisse des Dépôts

Philippe SERIZIER présente l'accompagnement des actions transfrontalières par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La CDC est particulièrement intéressée par les aspects opérationnels de la coopération transfrontalière. D'un côté, il s'agit d'avoir un rôle d'investisseur et de l'autre côté, il s'agit de la gestion sous mandat pour faciliter les processus de la coopération transfrontalière. Dans un premier temps, l'intervention de la CDC portait notamment sur les activités opérationnelles de projets transfrontaliers. Ensuite, et grâce à la MOT, s'y est ajoutée l'aspect de la maîtrise d'ouvrage. Finalement, dans une troisième phase, le travail consiste aussi à ouvrir le champ du développement des solidarités économiques et financières pour faciliter la coopération transfrontalière. En général, on constate que le périmètre des projets de territoire devient de plus en plus transfrontalier comme l'ont mis en évidence les réponses à l'appel à coopération métropolitaine. Le point commun entre la MOT et le CNER est que les deux structures agissent sur le développement du territoire et par rapport aux outils opérationnels, même si la MOT est actuellement moins axée sur le développement économique.

Débat

Jacques HOUBART répond à cette dernière remarque en disant, qu'il est prévu d'engager prochainement un directeur du développement économique au sein de la MOT. Le débat tourne ensuite autour de la question de l'intérêt de l'outil récemment modifié qui est la Société d'Economie Mixte Locale (SEML). La réponse donnée est que la SEML fonctionne malgré quelques contraintes supplémentaires et qu'elle continue à apporter des avantages opérationnels.

Conclusions du séminaire par la MOT et le CNER :

Pour conclure, Jean-Paul PRONOST propose d'ici un an de renouveler l'expérience d'une réunion commune entre le CNER et la MOT. Ainsi, serait-il possible de voir les évolutions dans le domaine du développement économique transfrontalier. Du côté de la MOT, Jacques HOUBART souhaite travailler sur une actualisation de l'ancien cahier de la MOT concernant les outils du développement économique transfrontalier. Pour ceci, il faudra d'abord refaire un état des lieux sur l'ensemble des frontières pour ensuite pouvoir définir des axes d'actions stratégiques afin de poursuivre dans ce domaine la coopération avec le CNER.